La soumission chimique : qu’est-ce que c’est ?

On appelle « soumission chimique » le fait de donner à quelqu’un un produit (drogue ou médicament) à son insu, dans le but de commettre des actes tels que :
- agressions sexuelles,
- viol,
- violence physique,
- vol,
- maltraitance…

Les soumissions chimiques ont surtout lieu à domicile.

Cette « soumission » rend la victime incapable de réagir ou de prendre des décisions, en altérant son jugement et son consentement.

Que faire quand on est victime ?

Si vous pensez avoir été victime de soumission chimique, essayez de réagir au plus vite (dans les 48 heures), car les produits peuvent disparaître assez rapidement dans le sang ou l’urine, par exemple.

Avant tout, portez plainte dans une gendarmerie ou un commissariat de police, car seul le dépôt de plainte donne accès aux Unités médico-judiciaires (UMJ) et à la gratuité de la prise en charge (examens et prélèvements).

Une victime peut déposer plainte n’importe où, quel que soit son lieu de domicile.

L’UMJ effectue des prélèvements très rapidement pour procéder à une analyse. Ces prélèvements ont une valeur légale et pourront donc être utilisés en cas de procès.

Si vous n’avez pas porté plainte immédiatement, vous pouvez vous rendre au commissariat à tout moment. Le dépistage capillaire (cheveux) reste possible longtemps après les faits.

Si vous ne souhaitez pas porter plainte, vous pouvez vous rendre chez votre médecin ou aux urgences, afin de bénéficier des traitements adaptés à votre situation.

Qui contacter pour se faire aider ?

France victimes

Au 116 006 pour bénéficier d'un soutien psychologique et juridique.
www.france-victimes.fr

Collectif féministe contre le viol

La plateforme "Viol, femmes, information" oriente les victimes (hommes et femmes) vers les structures spécialisées, mais aussi vers des groupes de parole pour être soutenues dans l'épreuve traversée.
https://cfcv.asso.fr

Plateforme de signalement des violences sexistes et sexuelles

Echange individualisé par chat avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes.
www.service-public.fr/cmi

Centre de référence sur les Agressions Facilitées par les Substances (CRAFS)

Piloté par le Centre d'Addictovigilance de Paris, le CRAFS est un centre ressource sur la soumission chimique et la vulnérabilité chimique. Il est possible d'y recevoir des conseils spécialisés et personnalisés.
https://lecrafs.com/centre-de-reference-sur-les-agressions-facilitees-par-les-substances/
Contact : 01 40 05 42 70 (du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h, pour toute la France) et
https://lecrafs.com/contact/

Vous avez été victime d'une agression alors que vous aviez trop bu ?
On parle alors de « vulnérabilité chimique ».
N'hésitez pas à porter plainte et à vous faire aider.